



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 21 avril 2015
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents: BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DANDENAULT Louis, maire de Sutton
DELISLE Normand, maire de Brigham
HÜSLER Josef, maire de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LÉVESQUE Jean, représentant de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
NADEAU Robert, maire d'Abercorn
PELLETIER Réal, maire de St-Armand
PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine
PINARD Donald, représentant de Saint-Ignace-de-Stanbridge
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont
RAYMOND Sylvie, mairesse de East-Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD-GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Sont également présents : Messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Denis Beauchamp, directeur du développement au CLD et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 17 mars
4. Dépôt des états financiers 2014 et présentation du rapport du vérificateur, par RCGT
5. Actualités du CLD :
 - 5.1. Retour sur l'AGA du CLD
 - 5.2. Retour sur le Gala du concours québécois en entrepreneuriat
6. Suivi du projet de loi 28 : Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016
7. Rapport du comité de transport du 7 avril :
 - 7.1. Transport adapté : traiter le surplus en crédit pour les municipalités membres en 2014
 - 7.2. Demande de confirmation au MTQ de la participation financière de la MRC au transport adapté pour l'année 2014
 - 7.3. Demande de subvention au MTQ pour les dépenses d'exploitation du service de transport collectif régional pour l'année 2015
 - 7.4. Adoption du règlement 04-0415 annulant et remplaçant les règlements 04-0813 et 08-1114 concernant la mise en œuvre du projet pilote en transport en commun sur le territoire de la ville de Cowansville afin d'offrir un service de taxibus
8. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 16 avril :
 - 8.1. Nomination de représentants pour la participation à une rencontre sur le projet de biométhanisation avec la RIEDSBM et la MRC de La Haute-Yamaska
 - 8.2. Demande au MDDELCC et à Recyc-Québec de rendre publiques annuellement les données du régime de compensation
9. Rapport du comité des cours d'eau du 25 mars :
 - 9.1. Avis de motion : Règlement 05-0415 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi annulant et remplaçant le règlement 03-0406 ainsi que les règlements de modification afin de procéder à l'intégration des dispositions du RÉGES et révision administrative
 - 9.2. Autorisation d'octroyer un mandat pour offrir un atelier sur l'aménagement et l'entretien de bandes riveraines
 - 9.3. Autorisation d'octroyer un mandat pour offrir une formation sur l'entretien des fossés routiers
 - 9.4. Visites de bandes riveraines pour élus municipaux le 19 juin 2015 (avant-midi)
 - 9.5. Nomination pour les travaux d'entretien à réaliser dans le cours d'eau Choinière
 - 9.6. Abrogation des règlements de cours d'eau numéro 199 et 219



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 9.7. Demande de partenariat de l'OBV de la baie Missisquoi : contribution au projet de réalisation d'un site de démonstration de bandes riveraines
10. Rapport du comité d'aménagement du 8 avril
11. Retour sur la consultation publique tenue le 13 avril concernant le projet de règlement 06-1013 visant l'intégration de Bromont au SAD de la MRC Brome-Missisquoi
12. Certificats de conformité :
 - 12.1. Règlement 383-14 – Notre-Dame-de-Stanbridge
 - 12.2. Règlement 382-14 – Notre-Dame-de-Stanbridge
 - 12.3. Règlement 400-2011-1 – Stanbridge East
 - 12.4. Règlement 399-2011-3 – Stanbridge East
 - 12.5. Règlement 398-2011-1 – Stanbridge East
 - 12.6. Résolution finale PPCMOI 2015-03 – Sutton
 - 12.7. Règlement 458-3 – Farnham
 - 12.8. Règlement 343-15 – Dunham
 - 12.9. Règlement 340-15 – Dunham
 - 12.10. Règlement 342-15 – Dunham
13. Rapport des directeurs des services incendie
14. Rapport du comité de sécurité publique du 19 mars :
 - 14.1. Adoption du budget préliminaire de la campagne auto vélo 2015
 - 14.2. Adoption du plan d'action régional et local (PARL) 2015-2016
 - 14.3. Avancement du projet du nouveau poste de police
15. Carrières et sablières: Octroi du contrat pour la réalisation du levé topographique aérien LiDAR des sites de carrières et sablières situés sur les territoires des MRC Brome-Missisquoi, de La Haute-Yamaska et d'Acton et autorisation de signature
16. Autorisation de signature du protocole d'entente – collaboration pour la réussite scolaire et invitation aux municipalités d'autoriser à leur tour la signature du protocole
17. Pacte rural : adoption de la liste des projets financés par le Pacte rural 2 et transmission au MAMOT
18. Rapport du comité Brome-Missisquoi en santé du 25 mars
19. Rapport du comité administratif du 15 avril :
 - 19.1. Comptes à payer
 - 19.2. Rapport de la journée de travail (lac-à-l'épaule) en matière de développement économique
 - 19.3. Demande de la municipalité de Sainte-Sabine de se doter d'une planification stratégique
 - 19.4. Proposition : achat d'un nouveau logiciel de comptabilité
 - 19.5. Nomination des représentants de la MRC afin de participer au *Grand rendez-vous des régions* (3 juin 2015 au Centre des congrès à Québec)
 - 19.6. Nomination d'un préfet suppléant par intérim
20. Signature des effets bancaires et autres documents officiels : autorisation au préfet suppléant par intérim
21. Séance de sensibilisation à la lutte contre la corruption UPAC – intérêt de tenir des rencontres pour le personnel des municipalités locales?
22. Participation de la MRC aux divers tournois de golf en 2015 et nomination des joueurs
23. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour avril / mai
24. Correspondance
25. Questions diverses :
26. Deuxième période de questions du public
27. Levée de la séance

110-0415

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

111-0415

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT NADEAU
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 17 mars 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉ

112-0415

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014 DE LA MRC

CONSIDÉRANT que le vérificateur externe dépose au conseil les états financiers consolidés de la MRC au 31 décembre 2014 et son rapport de vérification;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'accepter le dépôt, par la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, des états financiers de la MRC au 31 décembre 2014 et du rapport de vérification et d'en transmettre copie au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

RETOUR SUR L'AGA DU CLD

Monsieur Denis Beauchamp remercie monsieur Yves Lévesque, maire de la ville de Bedford, de l'accueil chaleureux et remercie l'ensemble des maires pour leurs présences. L'AGA du CLD fut un succès avec 215 participants.

RETOUR SUR LE GALA DU CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT

Le 9 avril dernier s'est tenue la 17^e édition du gala du concours québécois en entrepreneuriat à Sutton. Le conseil félicite les huit entreprises ayant été reconnues.

SUIVI DU PROJET DE LOI 28 : LOI CONCERNANT PRINCIPALEMENT LA MISE EN ŒUVRE DE CERTAINES DISPOSITIONS DU DISCOURS SUR LE BUDGET DU 4 JUIN 2014 ET VISANT LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EN 2015-2016

Monsieur Robert Desmarais informe les maires des amendements adoptés eu égard au projet de loi 28 et des effets notamment sur les Conférences régionales des élus (CRÉ) et les Centres locaux de développement (CLD).

113-0415

TRANSPORT ADAPTÉ :

TRAITER LE SURPLUS EN CRÉDIT POUR LES MUNICIPALITÉS MEMBRES EN 2014

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont s'est jointe au service de transport adapté de la MRC Brome-Missisquoi à compter du 1^{er} janvier 2015 et qu'il lui est nécessaire de défrayer sa participation aux actifs en fonction du surplus accumulé au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de transport adapté et collectif sont inquiets des impacts du retour des surplus accumulés sur le montant de la subvention qui pourrait être accordée par le MTQ en 2016;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

Qu'afin d'éviter un déboursé supplémentaire à la ville de Bromont, un crédit sera accordé sur les quotes-parts 2016 aux municipalités membres du service de transport adapté en 2014 équivalent à leur part respective du surplus accumulé total au 31 décembre 2014, soit 89 576\$.

De prendre acte que le nouveau cadre financier à venir du ministère des Transports en matière de subvention en transport adapté pourrait faire en sorte de diminuer le montant de subvention admissible pour la MRC si ce dernier tient compte des déplacements annuels actuels.

ADOPTÉ

114-0415

CONFIRMATION AU MTQ DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées du ministère des Transports du Québec*;

CONSIDÉRANT la prévision budgétaire et le rapport financier 2014 consolidé;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU
ET RÉSOLU :**

De confirmer au ministère des Transports du Québec la participation financière de 164 621 \$ de la MRC Brome-Missisquoi tel que confirmé par le dépôt des états financiers vérifiés et la contribution des usagers au transport adapté de 128 785 \$ pour l'année 2014.

ADOPTÉ

115-0415

DEMANDE DE SUBVENTION AU MTQ POUR LES DÉPENSES D'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT que la mission du transport collectif régional est d'offrir le service de transport à l'ensemble de la population;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que, conformément au volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif du ministère des Transports du Québec, la MRC peut recevoir une subvention équivalente au double de la somme de la contribution financière de la MRC et des usagers, et ce jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la contribution budgétée de la MRC est de 46 994 \$ et que la contribution budgétée des usagers est de 30 210 \$ pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à réinvestir les surplus accumulés dans le budget du transport collectif;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à mettre à jour son plan de développement du transport collectif;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU
ET RÉSOLU :**

De confirmer au ministère des Transports du Québec la participation financière budgétée de la MRC de 46 994 \$ au transport collectif régional pour l'année 2015 et la contribution financière budgétée des usagers de 30 215 \$ pour l'année 2015.

De demander au ministère des Transports du Québec de verser une subvention de 100 000 \$ pour l'exploitation du service de transport collectif régional pour l'année 2015.

ADOPTÉ

116-0415

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 04-0415 ANNULANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS
04-0813 ET 08-1114 CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PILOTE EN
TRANSPORT EN COMMUN SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE COWANSVILLE AFIN
D'OFFRIR UN SERVICE DE TAXIBUS**

CONSIDÉRANT que le règlement 04-0813 fut adopté le 20 août 2013 afin de mettre en œuvre un projet pilote en transport en commun sur le territoire de la ville de Cowansville, et que ledit règlement a été modifié par le règlement 08-1114, le tout conformément aux articles 48.18 et suivants de la *Loi sur les transports*;

CONSIDÉRANT que le mode de transport traditionnel par circuit fixe présentement offert sur le territoire de la ville de Cowansville dans le cadre du projet pilote ne génère pas un achalandage suffisant compte tenu des limitations d'horaire et de fréquence du circuit en raison des coûts importants engendrés par ce mode de transport;

CONSIDÉRANT que le modèle « taxibus » sur réservation a fait ses preuves dans plusieurs municipalités du Québec en raison de sa flexibilité, de son efficacité et de son faible coût d'exploitation;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'annuler et de remplacer les règlements 04-0813 et 08-1114 afin de mettre en place un projet pilote offrant un service de taxibus sur réservation sur le territoire de Cowansville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 17 mars 2015, afin d'adopter le règlement 04-0415, annulant et remplaçant les règlements 04-0813 et 08-1114, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement 04-0415 annulant et remplaçant les règlements 04-0813 et 08-1114 concernant la mise en œuvre du projet pilote en transport en commun sur le territoire de la ville de Cowansville afin d'offrir un service de taxibus, le tout tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉ

117-0415

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR UNE RENCONTRE SUR LE PROJET DE
BIOMÉTHANISATION AVEC LA RIEDSBM ET LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

**IL EST PROPOSÉ PAR LUCILLE ROBERT
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**



No de résolution
ou annotation

118-0415

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De nommer madame Sylvie Raymond, présidente du comité, ainsi que messieurs Arthur Fautoux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à titre de représentant de la MRC Brome-Missisquoi afin de participer à une rencontre avec les représentants de la RIEDSBM et la MRC de La Haute-Yamaska pour le projet de biométhanisation.

De rembourser leurs dépenses de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ

DEMANDE AU MDDELCC ET À RECYC-QUÉBEC DE DONNER ACCÈS AUX DONNÉES DU RÉGIME DE COMPENSATION

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et, conséquemment, Recyc-Québec refusent de communiquer à la MRC Brome-Missisquoi les montants des subventions remis aux municipalités chaque année dans le cadre du *Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* en alléguant que ces informations sont fournies seulement aux municipalités locales et que la MRC doit s'adresser à chacune d'elles pour les obtenir, car la MRC n'a pas compétence pour la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que, suivant les obligations gouvernementales, la MRC doit effectuer la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et, dans le cadre de cette révision, elle doit attribuer des montants pour la réalisation des actions qu'elle proposa;

CONSIDÉRANT que la MRC veut encourager ses municipalités dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux;

CONSIDÉRANT que les interventions de la MRC visent à aider le MDDELCC et Recyc-Québec eu égard à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de données provenant du domaine public;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU :**

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à Recyc-Québec de rendre ces données directement accessibles à la MRC Brome-Missisquoi afin notamment de la soutenir dans son travail de planification d'une saine gestion des matières résiduelles et d'éviter des démarches administratives inutiles entre la MRC et les municipalités locales.

D'acheminer la présente à l'ensemble des MRC du Québec, aux deux unions municipales et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour appui.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 05-0415 RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA MRC BROME-MISSISQUOI ANNULANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 03-0406 AINSI QUE LES RÈGLEMENTS DE MODIFICATION 06-0607, 04-0409, 04-0211

Avis de la motion est, par la présente, donné par monsieur Laurent Phoenix, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement numéro 05-0415 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi* annulant et remplaçant le règlement 03-0406 ainsi que les règlements de modification 06-0607, 04-0409, 04-0211 afin notamment de procéder à un agencement des dispositions réglementaires à celles adoptées dans le cadre du RÉGES (cadre réglementaire sur la gestion des eaux de surface et du contrôle de l'érosion) et afin d'effectuer une révision administrative de plusieurs dispositions.

119-0415

OCTROI D'UN MANDAT POUR OFFRIR UN ATELIER SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE BANDES RIVERAINES

CONSIDÉRANT qu'un atelier sur l'entretien et l'aménagement de bandes riveraines est prévu pour le jeudi 30 avril à 19 h dans la salle Brome au bureau de la MRC Brome-Missisquoi. Cet atelier ouvert au grand public vise, dans le contexte du REGES, à expliquer les avantages d'une bande riveraine, les principes d'aménagement et d'entretien, la description des arbustes de la MRC et démonstration des techniques de plantation;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par l'organisme le RAPPEL ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT le plan d'action sur la gestion des eaux de surface de la MRC Brome-Missisquoi ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU
ET RÉSOLU :**

De mandater l'organisme le RAPPEL pour la présentation d'un atelier sur l'aménagement et l'entretien d'une bande riveraine pour un montant total de 395 \$, plus taxes si applicable.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

120-0415

OCTROI D'UN MANDAT : FORMATION SUR L'ENTRETIEN DES FOSSÉS ROUTIERS

CONSIDÉRANT qu'une formation à l'intention des responsables des travaux publics municipaux et entrepreneurs locaux sur la technique du tiers inférieur pour l'entretien des fossés est prévue en juin 2015 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par l'organisme le RAPPEL ;

CONSIDÉRANT le plan d'action sur la gestion des eaux de surface de la MRC Brome-Missisquoi ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De mandater l'organisme le RAPPEL pour la présentation d'une formation d'une demi-journée sur la technique du tiers inférieur pour l'entretien des fossés routiers pour un montant total de 955 \$, plus taxes si applicable.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

VISITES DE BANDES RIVERAINES POUR ÉLUS MUNICIPAUX

Une visite des bandes riveraines aménagées en milieu résidentiel, public et agricole est prévue pour l'avant-midi du 19 juin 2015 pour les élus municipaux. Le nombre de participants sera limité à 24 places, soit la capacité de l'autobus. Les municipalités sont priées de communiquer avec monsieur Simon Lajeunesse pour les réservations.

121-0415

NOMINATION – COURS D'EAU CHOINIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Choinière à Farnham;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien sont justifiés;

CONSIDÉRANT que la MRC, en matière de cours d'eau, doit agir avec les services rapprochés d'un ingénieur, dans le respect du champ de pratique réservé aux ingénieurs;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

Que les relevés techniques, la mise en plan, l'évaluation sommaire des travaux, les rencontres d'intéressés, les demandes de permis et de certificats d'autorisation auprès des instances gouvernementales concernées, la surveillance des travaux et la répartition des frais soient effectués avec les ressources internes de la MRC sous la supervision d'un ingénieur.

Que le conseil autorise l'octroi d'un mandat à monsieur Mikael Frankhauser, afin de recourir à ses services professionnels d'ingénierie pour fournir à la MRC et au gestionnaire de cours d'eau le soutien professionnel de manière à s'assurer que les travaux de génie, tant sur le plan de la préparation des plans et devis qu'au stade de la réalisation des dossiers de cours d'eau, sont préparés sous sa direction et sa surveillance immédiate, pour être conformes aux normes en vigueur et aux règles de l'art. À cet effet, Monsieur Frankhauser dispose d'une banque d'environ 10 heures accessibles à compter du 1^{er} mai 2015 jusqu'au 31 décembre 2016, au tarif horaire de 85 \$ sous forme de services professionnels. Sur le plan de l'assurance-responsabilité professionnelle, la MRC prend fait et cause pour les gestes et actions posés par Monsieur Frankhauser dans le cadre de ce mandat.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

122-0415

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ABROGATION DES RÈGLEMENTS DE COURS D'EAU NUMÉRO 199 ET 219

CONSIDÉRANT qu'avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), le 1^{er} janvier 2006, tout le régime relatif aux cours d'eau que l'on retrouvait dans le *Code municipal* a été abrogé pour être remplacé par les articles 103 à 109 LCM;

CONSIDÉRANT qu'à titre de mesures transitoires, l'article 248 de la LCM prévoit que les règlements, procès-verbaux et actes d'accords concernant les cours d'eau ne peuvent être ni modifiés ni remplacés, ils peuvent uniquement être abrogés par une résolution;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'abroger le règlement numéro 199 relatif aux branches 16, 40, 40a, 40b, 40c, 46, 46a et 53 du cours d'eau Morpions.

D'abroger le règlement numéro 219 relatif au ruisseau Walbridge et les branches 1 à 31, le tout conformément à l'article 248 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Conséquemment, les règlements 199 et 219 ainsi que toutes dispositions, règlements ou actes réglementaires antérieurs sont abrogés et n'ont plus d'effet.

ADOPTÉ

123-0415

PARTENARIAT AVEC L'OBV DE LA BAIE-MISSISQUOI : CONTRIBUTION AU PROJET DE SITE DE DÉMONSTRATION DE BANDES RIVERAINES À NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT la demande de partenariat déposée par l'organisme de bassin versant de la baie Missisquoi;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du plan de rétablissement de la tortue molle à épines au lac Champlain, un projet de démonstration de bandes riveraines sera réalisé sur un terrain de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge;

CONSIDÉRANT que trois types de bandes riveraines différentes seront aménagées, comme jardin d'épices/herbes/fruits comestibles, jardin de plantes odorantes, jardins de papillons et oiseaux, de façon à illustrer les différentes options d'aménagement qui s'offrent aux citoyens;

CONSIDÉRANT que des panneaux d'interprétation seront installés afin d'informer sur le rôle de la bande riveraine, de donner des détails sur les plans d'aménagement et sur les arbustes de la pépinière riveraine de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU**

De contribuer au projet de réalisation d'un site de démonstration de bandes riveraines en fournissant 300 arbustes en provenance de la pépinière riveraine.

ADOPTÉ

RETOUR SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 06-1013 VISANT L'INTÉGRATION DE BROMONT AU SAD DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

Monsieur Francis Dorion informe les maires des propos échangés lors de la consultation publique du 13 avril dernier concernant le projet de règlement 06-1013 visant l'intégration de Bromont au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Brome-Missisquoi.

Prochaines étapes en vue de l'adoption du règlement:

- La ville de Bromont prendra connaissance des commentaires déposés par les citoyens à la suite de la consultation publique;
- La ville pourrait tenir une rencontre avec les promoteurs concernés;
- La ville devra se positionner sur les différentes requêtes provenant notamment des promoteurs
- La ville en fera rapport à la MRC afin d'apporter certaines modifications, le cas échéant au plus tard le 1^{er} juin ;
- Le tout sera présenté au comité consultatif d'aménagement de la MRC le 10 juin, pour analyse en vue d'une recommandation, avec ou sans modification, lors de la séance du conseil de la MRC de juin.



No de résolution
ou annotation
124-0415

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 383-14 – NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 14 avril 2015 son règlement numéro 383-14;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 315-08 vise à indiquer dans la grille des usages et normes les zones assujetties au PIIA du secteur de Mystic;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 383-14 de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

125-0415

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 382-14 – NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 14 avril 2015 son règlement numéro 382-14;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement sur les PIIA 351-11 vise à assujettir le secteur de Mystic à des objectifs et des critères d'implantation, d'architecture, d'aménagement paysager et d'affichage;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 382-14 de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

126-0415

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 400-2011-1 - STANBRIDGE EAST

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stanbridge East a transmis le 14 avril 2015 à la MRC le règlement 400-2011-1;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le lotissement 400-2011 vise à intégrer les dispositions relatives aux îlots déstructurés et correspond à la modification du schéma d'aménagement 05-0314;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 400-2011-1 de la municipalité de Stanbridge East **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

127-0415

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 399-2011-3 - STANBRIDGE EAST

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stanbridge East a transmis le 14 avril 2015 à la MRC le règlement 399-2011-3;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le zonage 399-2011 vise à intégrer les dispositions relatives aux îlots déstructurés et correspond à la modification du schéma d'aménagement 05-0314;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 399-2011-3 de la municipalité de Stanbridge East **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

128-0415

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 398-2011-1 - STANBRIDGE EAST

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stanbridge East a transmis le 14 avril 2015 à la MRC le règlement 398-2011-1;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le Plan d'urbanisme 398-2011 vise à intégrer les dispositions relatives aux îlots déstructurés et correspond à la modification du schéma d'aménagement 05-0314;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 398-2011-1 de la municipalité de Stanbridge East **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

129-0415

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÉSOLUTION FINALE PPCMOI 2015-03 - SUTTON

CONSIDÉRANT que la ville de Sutton a transmis le 16 avril 2015 la résolution finale relative à son règlement sur les PPCMOI;

CONSIDÉRANT que cette résolution finale fut adoptée en vertu du règlement sur les PPCMOI afin d'autoriser et encadrer la transformation intérieure d'un bâtiment résidentiel sur le lot 4 849 542 à Sutton et à permettre un maximum de 15 logements sur l'ensemble de l'immeuble, et ce, en limitant l'aménagement des logements à l'intérieur des murs du bâtiment existant sans augmenter la superficie d'implantation au sol;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution finale 2015-03 de la ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

130-0415

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 458-3 - FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis le 13 avril 2015 à la MRC son règlement numéro 458-3;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 458 vise principalement à:

- Ajouter des précisions quant à la superficie maximale d'implantation autorisée pour les garages/abris d'auto attachés;
- Ajouter des dispositions concernant l'affichage pour la catégorie d'usage *Service de réparation (C4)*;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De déclarer le règlement numéro 458-3 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

131-0415

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 343-15 - DUNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Dunham a transmis le 21 avril 2015 à la MRC son règlement numéro 343-15;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de zonage 243-03, vise à permettre, comme usage spécifiquement autorisé dans la zone industrielle I-1, l'usage commerce intérieur à caractère récréatif;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 343-15 de la ville de Dunham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

132-0415

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 340-15 - DUNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Dunham a transmis le 21 avril 2015 à la MRC son règlement numéro 340-15;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de zonage 243-03, vise à permettre l'usage de serre commerciale dans la zone CR-6 comme usage complémentaire à l'habitation, et ce, selon certaines conditions (ex. : 1 seule serre par terrain d'une superficie maximale de 150 m²);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 340-15 de la ville de Dunham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

133-0415

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 342-15 - DUNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Dunham a transmis le 21 avril 2015 à la MRC son règlement numéro 342-15;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de zonage 243-03, vise à permettre l'usage résidentiel unifamilial isolé dans la zone AC-2;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT NADEAU
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 342-15 de la ville de Dunham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

134-0415

DEMANDE À L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC : ACCRÉDITATION DE LA VILLE DE BEDFORD COMME GESTIONNAIRE DE FORMATION

CONSIDÉRANT que la MRC a demandé à l'École nationale des pompiers de ne plus la reconnaître comme gestionnaire de formation;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la MRC reconnaissait les villes de Bedford et de Bromont comme étant les gestionnaires de formation accrédités sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford fut le seul gestionnaire pour l'École nationale des pompiers dans la région à dispenser des cours en anglais et en français;

CONSIDÉRANT que l'importance d'offrir ces cours dans un environnement bilingue afin de ne pas causer de préjudice à la population qu'ils desservent;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

De demander à l'École nationale des pompiers de reconnaître à nouveau la ville de Bedford comme un gestionnaire accrédité afin de dispenser la formation de pompier 1 pour les pompiers de la région, particulièrement pour la population anglophone.

ADOPTÉ

AVANCEMENT DU PROJET DU NOUVEAU POSTE DE POLICE

Monsieur Desmarais informe les maires que le dossier chemine très bien. La Société québécoise des infrastructures (SQI) a nommé un responsable de construction pour le projet et les besoins finaux en espace ont été approuvés récemment par la SQ de Brome-Missisquoi. La prochaine étape est de soumettre le tout au Conseil du trésor pour obtenir les fonds nécessaires à la réalisation du projet.

135-0415

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UN LEVÉ TOPOGRAPHIQUE AÉRIEN LIDAR DES SITES DE CARRIÈRES ET SABLIERES ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a autorisé, le 17 mars 2014 par le biais de la résolution 95-0315, d'effectuer un d'appel d'offres pour un relevé topographique aérien LiDAR des sites de carrières et sablières situés sur les territoires des MRC Brome-Missisquoi, de La Haute-Yamaska et d'Acton, le tout conformément à l'article 936 du Code municipal;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité des six soumissions reçues le 30 mars 2015;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la réalisation d'un relevé topographique aérien LiDAR des sites de carrières et sablières situés sur les territoires des MRC Brome-Missisquoi, de La Haute-Yamaska et d'Acton, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise *Perron, Hudon, Bélanger inc.*, au montant de 24 979,58 \$ (taxes incluses).

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer ledit contrat concernant le présent objet au nom et pour le compte de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

136-0415

ADOPTION DE LA LISTE DES PROJETS FINANCÉS PAR LE PACTE RURAL 2

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

D'adopter la liste des 330 projets, telle que présentée séance tenante, financés par le Pacte rural 2 entre 2007 et 2014 totalisant un investissement de 3 201 342,36 \$ provenant des fonds du Pacte rural. De transmettre la présente résolution accompagnée de ladite liste au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

137-0415

COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR LOUIS DANDEAULT
ET RÉSOLU:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le paiement des dépenses suivantes excédant le pouvoir du comité administratif :

| DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL | |
|--|---------------------|
| Dupont, Marcel (programme PAD) | 16 000,00 \$ |
| Robert, André (programme PAD - remplacement) | 15 210,02 \$ |
| Robert, André & Les Escalateurs Atlas (programme PAD) | 13 551,79 \$ |
| Robert, André & Les Escalateurs Atlas (programme PAD - remplacement) | 18 155,00 \$ |
| Sous-total | 62 916,81 \$ |

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RAPPORT DE LA JOURNÉE DE TRAVAIL (LAC-À-L'ÉPAULE) EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Monsieur Desmarais présente le compte rendu de la journée de travail (lac-à-l'épaule) du 14 avril et présente les réponses obtenues aux questions posées lors des tables rondes et des débats en après-midi. Les maires échangent sur les points majeurs soulevés. Le compte-rendu sera également présenté au CA du CLD le mercredi 22 avril. En somme, les maires souhaitent prioriser la création d'emplois et attirer de nouvelles populations, prioritairement des jeunes. De plus, ils souhaitent que le CLD informe mieux les municipalités sur leurs interventions et offre des services plus personnalisés aux municipalités en répondant mieux à leurs besoins particuliers.

138-0415

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE DE SE DOTER D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sabine souhaite se doter d'un plan stratégique afin d'établir une vision de développement économique, culturel, environnemental et social à moyen terme ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-04-3077 de la municipalité de Sainte-Sabine portant le titre « *Plan stratégique de développement de la municipalité* » acceptant l'offre de service de monsieur Michel Asselin pour l'élaboration et la rédaction d'un plan stratégique au montant de 16 000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité financera le mandat au montant de 6 000 \$ et qu'elle demande à la MRC que la balance du mandat (10 000 \$) soit financée par un fonds réservé à cet effet par la MRC dans le Pacte rural;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

D'accepter la demande formulée par la résolution numéro 2015-04-3077 de la municipalité de Sainte-Sabine et de verser un montant de 10 000 \$ sur présentation des factures.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

139-0415

ACHAT D'UN NOUVEAU LOGICIEL DE COMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT qu'actuellement, la MRC utilise le logiciel CIB depuis environ 20 ans et que les fonctionnalités de ce logiciel sont devenues limitées par rapport aux besoins de la MRC;

CONSIDÉRANT que plusieurs fichiers Excel sont nécessaires afin de compléter la comptabilisation des données financières, notamment pour l'exercice budgétaire annuel;

CONSIDÉRANT qu'acquérir un système intégré de gestion financière et comptable permettrait des économies de temps et réduirait le risque d'erreurs;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

D'acquérir le logiciel de système intégré de gestion financière et de comptabilité de la firme *PG Solutions* (incluant l'installation) au montant de 18 644 \$, plus taxes, si applicables.

D'acquérir une banque de 12 jours de formation au montant de 1 220 \$ / jour, payables après les formations et selon les besoins.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



No de résolution
ou annotation

140-0415

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT PAR INTÉRIM : MISE EN CANDIDATURE

Monsieur Robert Desmarais, président d'élection, vérifie l'intérêt des maires à agir à titre de préfet suppléant par intérim en l'absence de monsieur Albert Santerre pour cause de maladie. Madame Sylvie Raymond et monsieur Gilles St-Jean signalent leur intérêt à se porter candidat.

ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT PAR INTÉRIM : CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De mettre fin aux mises en candidature pour l'élection au poste de préfet suppléant par intérim.
ADOPTÉ

ÉLECTION AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT PAR INTÉRIM: MISE EN CANDIDATURE

Le président d'élection annonce que deux (2) candidats sont intéressés à être préfet suppléant par intérim et il procède à une élection par scrutin secret.

RÉSULTAT :

Le président d'élection déclare élue madame Sylvie Raymond à titre de préfète suppléante par intérim jusqu'au retour de monsieur Albert Santerre.

141-0415

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC AFIN DE PARTICIPER AU GRAND RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De nommer mesdames Pauline Quinlan, présidente du CLD, et Sylvie Raymond, préfète suppléante par intérim ainsi que messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, afin de participer au *Grand rendez-vous des régions* le 3 juin 2015, au Centre des congrès de Québec.

De rembourser leurs dépenses de séjour et de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

142-0415

SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS OFFICIELS : AUTORISATION AU PRÉFET-SUPPLÉANT PAR INTÉRIM

**IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

D'autoriser madame Sylvie Raymond, préfète suppléante par intérim, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi, les chèques, les effets bancaires et tout autre document officiel.

ADOPTÉ

SÉANCE DE SENSIBILISATION À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION UPAC – INTÉRÊT DE TENIR DES RENCONTRES POUR LE PERSONNEL DES MUNICIPALITÉS LOCALES?

Monsieur Desmarais vérifie l'intérêt des municipalités de tenir une rencontre avec l'UPAC pour une séance de sensibilisation à la lutte contre la corruption. Les maires soulignent l'intérêt et souhaitent également qu'une rencontre soit organisée pour les élus municipaux. Monsieur Desmarais organisera avec l'UPAC les rencontres et un courriel sera acheminé aux municipalités pour communiquer les informations.

143-0415

PARTICIPATION DE LA MRC À CERTAINS TOURNOIS DE GOLF EN 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

D'aider financièrement les organismes suivants en participant à leur tournoi de golf et de nommer les maires suivants pour chacun des cinq (5) tournois ci-dessous et d'assumer les frais d'inscription ainsi que les dépenses afférentes sous présentation de pièces justificatives :



No de résolution
ou annotation

144-0415

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

| TOURNOIS | JOUEURS | DATE | ENDROITS |
|--|--|----------------|--|
| Échec-au-Crime | <ul style="list-style-type: none">Richard BurcombeTom Selby | 27 mai 2015 | Club de golf le Rocher de Roxton Pond |
| Chambre de commerce de Cowansville et Mentorat de Brome-Missisquoi | <ul style="list-style-type: none">Lucille RobertGinette SimardGendreau | 27 mai 2015 | Club de golf de Cowansville |
| Fondation BMP | <ul style="list-style-type: none">Robert NadeauSylvie Raymond | 17 juin 2015 | Club de golf de Cowansville |
| Regroupement soutien aux aidants Brome-Missisquoi | <ul style="list-style-type: none">Louis DandenaultDonald Badger | 3 juillet 2015 | Club de golf de Cowansville |
| Fondation Maison Au Diapason | <ul style="list-style-type: none">Jean LévesquePierre Janecek | 25 août 2015 | Club de golf de Cowansville Château Bromont* |

Les participants des tournois de golf ont la responsabilité de se trouver un substitut en cas d'absence.

* Les joueurs souhaitent jouer au club de golf Château Bromont.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Arthur Fautoux, préfet


M^e Vanessa Couillard, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.